



Trimestre cotisé et chômage la même année

Par **vivi78340**, le **23/10/2018** à **11:37**

Bonjour, rnSi dans l'année je perçois 9000€ de revenus bruts et 8000 € pour 250 jours de chômage comment sont décomptés les trimestres pour la retraite carrière longue à savoir les trimestres sont comptabilisés sur le revenu d'activité ce qui donnera des trimestres cotisés ou sur le revenu chômage ce qui donnera des trimestres assimilés ? rnLa différence est importante car si c'est comptabilisé comme trimestres assimilés cela veut dire que si l'année prochaine je suis toute l'année au chômage je ne pourrais pas avoir des trimestres assimilés pour compléter mes trimestres pour carrière longue.